

raient encore davantage, s'il est possible, on leur donna des juges, des magistrats, des officiers publics, la plupart indignes des places qu'ils occupaient; "et, dit M. du Calvet, la province se vit tout à coup en proie à une inondation de gens de loi, de la dernière classe, détachés et lâchés, ce semble, pour envahir arbitrairement les fortunes, et dévorer la substance des habitans. Ces sangsues érigaient périodiquement, avant l'ouverture des séances, les porches de la cour en marché public, où les raisons pour et contre, à produire ou à taire à la barre de la judicature, étaient mises à l'enchère, et le prix convenu payé de la main, sans que les pauvres payeurs pussent s'assurer par eux-mêmes de l'exécution d'un contrat qui leur coûtait si cher. Le juge en chef (Gregory) que le gouvernement d'Angleterre était allé déterrer et choisir dans les prisons de Londres, se mit de la partie et sur les rangs pour partager ces dépouilles. Ses malversations furent poussées à de si criants excès, que le général Murray fut forcé de le casser de sa charge, et de lui interdire toute fonction de plaidoirie dans toute l'étendue de la province."

Par la proclamation royale du mois d'Octobre 1763, (nous continuons à citer en substance notre compatriote,) le Canada fut associé, de théorie, au corps des colonies sujettes de l'Angleterre; mais les Canadiens ne furent pas associés, de pratique, à la jouissance des prérogatives des citoyens. La porte aux dignités publiques de leur patrie leur fut, pour la plupart, constitutionnellement fermée: la nation conquérante, par les mains de ses individus nationaux, envahit de volée et d'emblée, presque toutes les places du pays conquis; et les Canadiens furent, pour ainsi dire, déclarés étrangers, intrus, esclaves civils dans leur propre pays.

Ce langage venant d'un Canadien, on sera peut-être porté à le regarder comme exagéré. Nous avons pour prouver le contraire le témoignage du général Murray lui-même. Le gouvernement civil établi, "il fallut dit-il; faire des magistrats et composer des jurys à même quatre cents cinquante commerçants, artisans et fermiers méprisables (par le défaut de naissance et d'éducation). Il ne serait pas raisonnable de supposer qu'il ne fussent pas enivrés du pouvoir mis ainsi entre leurs mains, contre leur attente, et qu'ils ne fussent pas empressés de montrer combien ils étaient capables de l'exercer. Ils haïssaient la noblesse canadienne, à cause de sa naissance, et parcequ'elle avait des titres à leur respect; ils abhorraient les paysans, parcequ'ils les voyaient soustraits à l'oppression dont ils avaient été menacés." La représentation des grands jurés de Québec met hors de doute la vérité de ces observations.*

* Ils représentèrent les Catholiques comme une nuisance, à cause de leur religion, &c.